



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 157 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE suite aux compressions budgétaires à la Commission scolaire de Sorel-Tracy, cette dernière fut contrainte d'effectuer des coupures au niveau du personnel de soutien œuvrant auprès de la clientèle du secondaire, incluant un orthopédagogue, un psychologue et des éducateurs spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage nécessitent l'aide d'éducateurs spécialisés s'ils espèrent terminer leurs études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les élèves victimes d'intimidation et les intimidateurs ont grandement besoin d'aide psychologique et d'écoute;

CONSIDÉRANT QUE si ces élèves décrochent, il y a de fortes chances qu'ils finissent par ne pas avoir d'autres choix que de vivre sur le crochet de la société;


CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Montérégie est la région du Québec qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'enfants atteints d'un trouble faisant partie du spectre de l'autisme, le besoin de ressources adéquates spécialisées est on ne peut plus criant;

CONSIDÉRANT QUE les élèves avec troubles d'apprentissage sont une charge trop lourde pour les professeurs réguliers. S'ils n'ont pas d'aide, c'est l'ensemble de la clientèle qui risque d'en être pénalisé;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec de libérer les fonds nécessaires, pour couvrir les salaires du personnel de soutien requis, afin que tous les élèves desservis par la Commission scolaire de Sorel-Tracy puissent bénéficier de l'aide spécifique à leurs besoins.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe

le 23-09-2013
Date de signature de l'extrait